



À LA UNE

Handicap : la demande de compensation repensée pour plus de simplicité

Le formulaire de demande auprès des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) est l'interface de dialogue entre l'utilisateur et l'administration. Sa refonte, au cœur des travaux de simplification des processus d'accès à la compensation, a été copilotée par le SGMAP, la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), en impliquant les associations d'utilisateurs. Cette mesure de simplification était particulièrement attendue : **offrir aux utilisateurs en situation de handicap des procédures plus simples en partant de leurs besoins.**



► [Lire l'article](#)

Le Conseil de la simplification se dote d'un secrétaire général

Gérard Huot, chef d'entreprise et membre du Conseil depuis juillet 2015, vient d'être nommé secrétaire général du Conseil de la simplification pour les entreprises. Une nouvelle fonction au sein du Conseil. Gérard Huot développera notamment les ateliers collaboratifs, méthode clé du programme de simplification pour les entreprises, ainsi que les relations avec les partenaires du Conseil. Il poursuivra la construction de solutions concrètes de simplification centrées sur les besoins réels des entreprises.



► [Lire l'article](#)



MÉDECINE DU TRAVAIL Les notions d'aptitude et d'inaptitude professionnelles sont clarifiées

L'avis d'aptitude « avec réserves », auparavant délivrés par les médecins du travail, n'existe plus. Désormais, un salarié qui n'est pas déclaré inapte est considéré apte à son poste de travail. Le salarié déclaré inapte est reclassé sur un poste compatible avec ses capacités, sauf si l'avis du médecin du travail mentionne expressément que tout maintien dans l'entreprise est préjudiciable à la santé du salarié ou que son état de santé fait obstacle à tout reclassement dans l'entreprise. Cette mesure fluidifie de reclassement des salariés concernés.

► **En savoir plus**

AMÉNAGER/CONSTRUIRE Les études d'impact et les évaluations environnementales sont fusionnées

Pour un projet d'aménagement, une procédure coordonnée permet de mutualiser tous les documents des études d'impact et des évaluations environnementales, des premiers documents de planification jusqu'à la réalisation du projet. De plus, les différentes évaluations menées aux différents stades des procédures d'aménagement et d'urbanisme sont mutualisées afin d'éliminer les redondances.

► **En savoir plus**

ENTREPRISES ÉTRANGÈRES La procédure de déclaration de détachement par les entreprises étrangères est dématérialisée

Une télé-déclaration a été mise en place sur le site sipsi.fr, et est également accessible via service-public-pro.fr. La dématérialisation de cette déclaration a pour objectif de fluidifier les relations entre les entreprises et l'inspection du travail.

► **En savoir plus**



SPORT/SANTÉ Fini la course au certificat médical : adultes et enfants accèdent plus simplement aux activités sportives

Jusqu'alors, le certificat médical de non-contre-indication était exigé à chaque nouvelle inscription ou renouvellement de licence sportive. Frein administratif à la pratique d'un sport, cette contrainte est désormais levée pour la majorité des disciplines : le certificat est à présent valable 3 ans. Réduction des déplacements, gains de temps, baisse des frais médicaux : les parents et sportifs voient leur vie quotidienne allégée et la pratique d'une activité sportive est d'autant plus accessible à tous.

► **En savoir plus**

FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER Les services de monconsulat.fr sont intégrés à service-public.fr

Le basculement de monconsulat.fr vers service-public.fr apporte une information centralisée et des démarches à effectuer sur un site unique. L'utilisateur peut contacter son consulat à tout moment grâce à la dématérialisation progressive des échanges. Cette mesure contribue à rapprocher les Français de l'étranger de leur consulat.

► **En savoir plus**



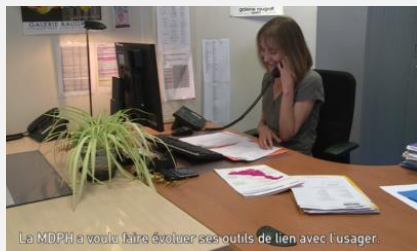
AGENDA

15 septembre – Conseil de la simplification pour les entreprises

21 septembre – Atelier innovation sur les aides aux entreprises



VIDÉOS



La MDPH a voulu faire évoluer ses outils de lien avec l'utilisateur.

► **MDPH en ligne, un accompagnement numérique pour les personnes handicapées**

RETROUVEZ TOUTES LES MESURES DE SIMPLIFICATION SUR
simplification.modernisation.gouv.fr

NOUS SUIVRE



Directrice de la publication : Laure de la Bretèche
Rédactrice en chef : Laurence Audras - Communication - SGMAP
Responsable éditorial : Fanny Benquet
Conception graphique : Marion Dos Reis Silva
Contact : communication.sgmapp@modernisation.gouv.fr
© Services du Premier ministre
[Cliquez ici](#) pour vous désabonner.